

losophie de Béziers, et plusieurs autres religieux de la Province de Saint-Louis, expulsés par l'application des fameux et tristes décrets de Jules Ferry. Or, le 25 du mois de mars 1882, au moment où le Révérendissime Père Général allait signer l'obédience du R. P. Othon pour le Canada, le télégraphe lui annonçait la mort du Supérieur du couvent de Loreto, le R. P. Jean-Marie ; le Père Othon dut remplacer le regretté défunt. Notre fondation était encore ajournée. Peu à peu, on perdit de vue le Canada, et l'on finit même par ne plus en parler. Ce ne fut que 8 ans plus tard, en 1890, que de nouvelles négociations furent entamées, cette fois avec succès, pour une fondation canadienne régulière. Mais déjà, en 1882, le Canada avait revu la bure franciscaine, et en 1888, le T. R. P. Frédéric s'établissait aux Trois-Rivières en qualité de Commissaire de Terre-Sainte. Les circonstances qui précédèrent et accompagnèrent l'arrivée du T. R. Père au Canada seront racontées dans un ouvrage actuellement en préparation ; nous devons nous en tenir, en ces quelques pages, au rétablissement des Franciscains à Montréal.

Au Chapitre général de 1889, le T. R. Père Raphael, Définitif général, avait été nommé Procureur général de l'Ordre. Il porta de nouveau son attention sur le Canada ; il espérait, cette fois, que le temps marqué par la Divine Providence était enfin arrivé, où nous pourrions reprendre l'apostolat inauguré au XVII^e siècle par les Récollets. La Province de Saint-Louis avait un nombre suffisant de religieux à consacrer à cette œuvre. Les événements politiques qui se préparaient en France firent hâter les démarches. En 1890 fut votée au Parlement français la funeste loi militaire contre les Séminaristes, et plus encore contre les religieux, astreignant ces derniers à passer trois ans à la caserne, à moins qu'ils ne résidassent hors de l'Europe. Cette loi persécutrice fut la cause directe et efficace de notre retour au Canada. Afin de bénéficier de la clause exemptant du service militaire les jeunes religieux résidant hors de l'Europe, les Supérieurs majeurs décidèrent d'ouvrir un noviciat au Canada pour la Province de Saint-Louis. A la demande du Rme Père

Général
Propaga
écrivit :
au com
ce proje
drait de
ment qu
Père Ra
tait le T
Louis, a
dait de
de sa P
A la fin
Manciet
Dreyer,
nada. I
mai, à b
des plus

Se con
raphique
présenter
voir ses in
aussi grac
toute libe
voudrait.
alla dema
qui le tra
jours qu'i

Comme
mis son v
Joseph, et
nouveau c
cial de l'O
manière p

Par un
calcul et
par le T.